



## L'article DC Avocat du mois

- [La coresponsabilité de traitement](#)

## Les chiffres clés du mois

- En procédure simplifiée également, la Cnil a prononcé le 8 novembre dernier une sanction s'élevant à hauteur de **20 000 euros** à l'encontre d'une société développant des logiciels de surveillance des employés. Les éléments principalement reprochés à la société relèvent d'un **défait de coopération** avec la Cnil. L'amende d'une telle sanction administrative ne peut dépasser **20 000 euros**.
- La Cnil peut aussi prononcer des amendes inférieures comme elle l'a fait le 26 Octobre en sanctionnant à hauteur de **2 000 euros** une société d'événementiel pour n'avoir notamment pas respecté le principe de minimisation dans un traitement.

## Actualités

Le **15 décembre 2023**, la Cnil a publié un guide de sensibilisation au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Ce guide s'inscrit dans un accompagnement plus global des employeurs et services de prévention et de santé au travail (SPST).

En somme, est développé **l'encadrement juridique de la protection des données personnelles** à travers des thématiques spécifiques, ainsi qu'un éclaircissement sur les notions clés du RGPD,

## Newsletter n°12-Décembre 2023

### Dossier médical et droit d'accès selon la Cnil

- **Qu'est-ce qu'un dossier médical ?**

Un dossier médical est un dossier détenu par chaque professionnel de santé avec qui nous pouvons être en relation.

Le dossier médical, par sa nature même, comprend des données personnelles car elles permettent l'identification d'une personne physique. Plus que cela, le dossier médical contient des données de santé comme par exemple des résultats médicaux.

Ces données de santé sont considérées par le RGPD comme des données sensibles qui font donc l'objet d'un régime juridique particulier.

- **Respect des données personnelles et dossier médical**

Ainsi, les droits de ceux dont les données personnelles sont traitées font l'objet d'un respect nécessaire. Cette exigence est d'autant plus importante lorsqu'il s'agit de données issues d'un dossier médical.

Il peut être ici question notamment du droit d'accès qui implique, sur demande, la communication pour vérification de contenu, des données personnelles détenues par un tiers.

La Cnil s'est donc prononcée dans le cadre de sa procédure simplifiée concernant le droit d'accès au dossier médical. Elle a sanctionné le professionnel de santé qui n'avait pas donné suite aux demandes de communication des données de santé. Elle a précisé que cette non communication est d'autant plus grave lorsqu'elle concerne le suivi médical d'un enfant.

La Cnil a considéré que ce refus de communication porte atteinte aux droits des personnes et aux principes fondamentaux de la protection des données personnelles.

- **La sanction en procédure simplifiée**

La sanction a été prononcée en procédure simplifiée. Il s'agit d'une procédure adoptée lorsque l'affaire n'est pas accompagnée d'une difficulté particulière. Par exemple si la Cnil s'est prononcée en formation restreinte sur une jurisprudence présentant des faits similaires, la sanction simplifiée peut être envisagée.

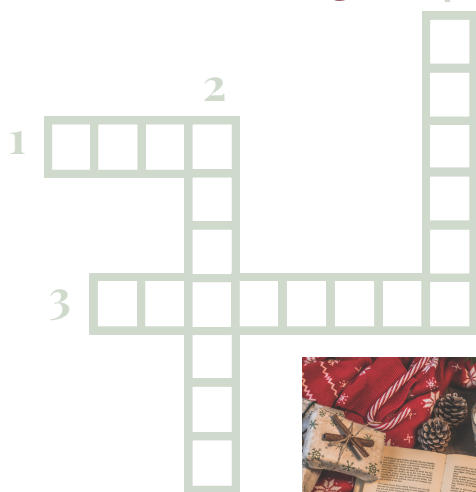
## Astuce RGPD - Comment se mettre en conformité ?

Le traitement de certaines données à caractère personnel peut faire l'objet d'un encadrement juridique plus rigoureux, du fait de la nature des données traitées.

Ainsi, les données sensibles sont définies à **l'article 9 du RGPD**. Ces données ne peuvent être traitées que dans certains cas et sous certaines conditions. Par exemple, il faut retenir le consentement exprès de la personne.

Dès lors, pour pouvoir traiter de manière conforme des données personnelles, il faut s'assurer de la catégorie de données traitées en se référant à l'article 9 du RGPD. Si il s'agit finalement de données sensibles, il faudra faire attention à respecter les formalités relatives à ces données.

## Les mots croisés du RGPD



**Le cabinet DC Avocat vous souhaite de merveilleuses fêtes de fin d'année !**

1. Règlement européen sur la protection des données personnelles
2. éléments collectés.
3. catégorie particulière de données
4. Sanction pouvant être infligée par la Cnil



## Le saviez-vous ?

Leonard Kleinrock, alors qu'il était à cette période au Massachusetts Institute of technology ( MIT ); développa en juillet **1961** une théorie sur les réseaux de données.

Ainsi, c'est en septembre **1969** que le premier nœud interconnecté est né.

Il s'agissait d'une avancée considérable dans l'avènement d'internet tel qu'on le conçoit aujourd'hui. En effet, en informatique, un **nœud** permet désormais à une unité d'être connectée au réseau.

En **droit**, cette interdépendance entre les unités permet un transfert d'information et plus particulièrement de données personnelles.

C'est pour cette raison que les différentes réglementations à l'instar du **RGPD** sont importantes. Elles permettent une régulation et un respect des droits des personnes dans un univers numérisé et parfois opaque.

## Retrouvez le cabinet

- Le 15 Janvier 2023 à 18 heures, retrouvez Me Debora Cohen du cabinet DC Avocat qui animera un webinaire en compagnie de Laura Lelievre de la société Arthur In et avec le barreau de Paris sur la gestion d'une page google.

Cette newsletter est éditée par Maître Debora Cohen :

Site : [www.dcavocat.com](http://www.dcavocat.com)

P. : +33 (0) 6.50.08.23.47

Mail : [debora.cohen@dcavocat.com](mailto:debora.cohen@dcavocat.com)

